

Une norme canadienne pour la santé mentale en

Annoncée par l'OMS comme la première cause, en forte croissance dans les pays industrialisés, du fardeau global des maladies dans le monde en 2030, la maladie mentale frappe et constitue un frein important pour la performance et la croissance d'une société. La norme

présentée ici identifie et met en relief 13 facteurs psychosociaux. Une analyse essentielle et concrète.

Marie-Claude Pelletier
Présidente du Groupe Levia,
Montréal, Canada



L'OMS (Organisation mondiale de la santé) affirme qu'actuellement, la maladie mentale représente la 4^e cause du fardeau global des maladies dans le monde, mais prédit qu'elle en sera la 2^e en 2020, et la 1^{re} en 2030. **Ce phénomène s'amplifie avec l'industrialisation des pays.** Au Canada, il s'agit de la première cause d'invalidité de courte et de longue durée. Les réclamations pour raison de santé mentale sont responsables de plus de 12 % des coûts de salaires des entreprises canadiennes¹. À cela, il nous faut ajouter l'impact de la baisse de productivité (présentisme) qui peut représenter 81 % des coûts d'une dépression². L'image de l'iceberg constitue sans doute la plus juste représentation de cet important phénomène. Malheureusement, il ne fond pas, mais a plutôt tendance à augmenter...

Comment alors en atténuer les risques dans l'entreprise, voire saisir cette opportunité d'intervenir en amont des problèmes et favoriser une bonne santé mentale au travail?

Perspective canadienne sur les enjeux de santé mentale en entreprise

Initié par la commission canadienne de la Santé mentale (CSM)³, le Groupe CSA et le Bureau de normalisation du Québec ont coordonné le développement d'une norme appelée *Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail – Prévention, promotion et lignes directrices pour une mise en œuvre par étape* (norme SSP). Il s'agit d'une norme nationale du Canada. Lancée en janvier

2013, elle a depuis été téléchargée gratuitement plus de 25 000 fois. Un projet pilote est actuellement en cours auprès d'un groupe de 42 entreprises canadiennes afin d'identifier les meilleures pratiques entourant son utilisation. Les résultats finaux seront connus en 2017.

Pour **Sapna Mahajan**, directrice du programme de prévention et promotion à la CSM au Canada, « *un des éléments très apprécié de la norme SSP c'est qu'elle est issue d'organismes indépendants de normalisation, lui conférant impartialité et une grande crédibilité* ».

Afin de soutenir l'employeur dans son utilisation, plusieurs outils ont été développés⁴:

- un guide de mise en œuvre;
- des ateliers de formation;
- des outils gratuits;
- des webinaires⁵ mensuels.

La norme SSP, un cadre de référence en matière de santé mentale

La norme SSP constitue un cadre de référence pour prévenir les préjudices psychologiques et promouvoir l'équilibre psychologique. Elle peut aider les employeurs de plusieurs manières: améliorer la productivité, la

performance financière, la gestion du risque, le recrutement organisationnel et la rétention des employés.

Elle prévoit 5 étapes essentielles:

- engagement, *leadership* et participation;
- planification;
- mise en œuvre;
- évaluation et mesures correctives;
- revue de direction et amélioration continue.

Elle propose des moyens de mettre en place un milieu de travail sain et sécuritaire sur le plan psychologique et d'en faire le suivi. Elle repose sur la prévention des maladies mentales et la promotion de la santé mentale. L'application de la norme est volontaire. Elle n'a aucune valeur prescriptive et ne constitue pas un ensemble de règlements.

Anna Cvecich, vice-présidente Ressources humaines de GE Canada témoigne: « *Nous voulons créer un environnement sain, où les employés peuvent prospérer et s'épanouir, et nous avons*



Sapna Mahajan



Anna Cvecich

1. Source : Association canadienne de la santé mentale

2. Source : Partnership for Workplace Mental Health 2006

3. Cf. www.mentalhealthcommission.ca/Francais/issues/workplace/national-standard

4. Cf. www.mentalhealthcommission.ca/Francais/video/21371/utilisation-de-la-norme-sur-la-sant%C3%A9-mentale-ge-canada

5. Séminaire interactif en ligne.

6. Tirée d'une entrevue téléphonique réalisée par M.-C. Pelletier, le 4 avril 2016.

entreprise

besoin d'une culture qui adresse tous ces aspects. C'est pourquoi nous pensons que la norme SSP est importante.»⁶

Bien que son application soit initialement destinée au Canada, elle peut inspirer l'action dans d'autres pays. C'est le cas notamment de la fondation *Tristan Jepson Memorial* en Australie, qui a développé ses directives basés sur la norme canadienne SSP.

En somme, protéger et promouvoir la santé mentale au travail n'est pas une mince affaire. Aussi est-il opportun de l'aborder une étape à la fois, de manière structurée et déterminée. Les impacts positifs se feront sentir assez rapidement si la haute direction y croit réellement. ■

Une démarche de prévention des RPS

Voici la démarche que propose la norme :

- cerner les risques qui pourraient nuire à l'équilibre psychologique des employés ;
- évaluer les risques associés aux contraintes qui ne peuvent pas être éliminées (par exemple, les facteurs de stress liés aux changements organisationnels ou aux exigences de travail) ;
- mettre en place des structures et des pratiques qui favorisent la santé et la sécurité psychologiques au travail ;
- préconiser une culture qui favorise la santé et la sécurité psychologiques au travail ;
- mettre en place des mesures d'évaluation et d'amélioration en vue d'assurer la conformité du milieu de travail avec la norme.

Les 13 facteurs psychosociaux :

- culture organisationnelle ;
- soutien psychologique ;
- leadership et attentes claires ;
- politesse et respect ;
- exigences psychologiques de l'emploi ;
- croissance et perfectionnement ;
- reconnaissance et récompenses ;
- participation et influence ;
- engagement ;
- équilibre travail-vie personnelle ;
- protection psychologique contre la violence, l'intimidation et le harcèlement ;
- protection de l'intégrité physique ;
- autres facteurs de stress chroniques déterminés par les travailleurs.



Sièges ergonomiques

Votre partenaire du mieux être au travail

L'ergonomie au service de l'entreprise :
Evitez les TMS !



ERGOFRANCE
3, rue du Martin-Pêcheur
ZA Vogelau
F-67300 Schiltigheim
Tél. 03 88 20 39 39
Fax 03 88 19 03 70
contact@ergofrance.com



ERGOrance LA SANTÉ AU TRAVAIL
www.ergofrance.com



Tapis anti-fatigue